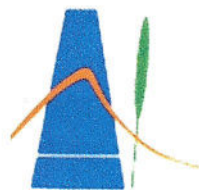




RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE SAINT-MARTIN-DU-TERTRE



CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 janvier 2023

OUVERTURE de la Séance à : 19h30

Etaient présents :

Mmes Mrs : Thierry PICHERY, Pier Carlo BUSINELLI, Nathalie BENYAHIA, Geneviève DENEFLÉ, Yves GAXIEU, Cindy BURY, Bruno BARBOU, Sandrine MURPHY, Robert NOETZEL, Valérie LANDELLE, Agnès DREUX, Myriam BOISARD, Donatien VINCENT, Françoise TRICAUD, Karine SAINTIPOLY, Jacques FERON, Sladjana MARTINEAU, Sylvain BRINDEJONC et Bernadette PILLOUX dans l'ordre de leur élection et installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Absents représentés :

Monsieur David DELEAGE représenté par Madame Geneviève DENEFLÉ
Madame Christine COOREVITS représentée par Monsieur Thierry PICHERY
Monsieur Jacques BART représenté par Monsieur Robert NOETZEL
Monsieur Christophe LAFOUGE représenté par Monsieur Yves GAXIEU

APPEL :

DESIGNATION du SECRETAIRE : Madame Françoise TRICAUD

Monsieur Thierry PICHERY : Nous allons passer maintenant à l'approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022 par les élus ayant participé à cette séance. Est-ce qu'il y a des remarques ? Monsieur FERON.

Madame Cindy BURY : Thierry, apparemment, tu as le pouvoir de Christine.

Madame Myriam BOISARD : Tu ne l'as pas eu dans tes mails ?

Madame Cindy BURY : Je viens de l'avoir au téléphone.

Monsieur Thierry PICHERY : C'est noté alors.

Monsieur Jacques FERON : Bah écoutez, cette fois-ci, je tiens à vous féliciter pour la qualité du procès-verbal. Il n'y a aucune partie avec des points de suspension et tout semble avoir été audible. Je pense que ça a été lu et relu par des personnes compétentes donc c'est un plaisir de voir un procès-verbal aussi bien formulé. Je tenais à vous le dire parce que je connais la difficulté de certaines choses. Donc, concernant la retransmission en visio qui est enregistrée, normalement tu devrais, si toutefois la fibre est bien installée. En tout cas, c'est parfait.

Monsieur Thierry PICHERY : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres remarques sur le procès-verbal ?

Madame Sladjana MARTINEAU : Du coup, je voulais vous demander si la séance sera enregistrée et filmée. Est-ce qu'elle sera diffusée aux Saint-Martinois ?

Monsieur Thierry PICHERY : Ce soir ? Là ?

Madame Sladjana MARTINEAU : En théorie, l'intérêt de l'enregistrement en vidéo, c'est qu'il y ait une diffusion en direct pour la population des Saint-Martinois. Et que les saint-Martinois puissent suivre les décisions qui sont prises en Conseil Municipal.

Monsieur Thierry PICHERY : Je répondrais tout à l'heure aux informations du Maire. S'il n'y a pas d'autres interventions, je propose de passer au vote.

APPROBATION du PROCES-VERBAL de la séance du 12 décembre 2022 (par les élus ayant participé à cette séance) à l'unanimité.

LECTURE de l'ORDRE du JOUR

1. Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du CIG.
2. Abrogation de la délibération décidant du partage de la taxe d'aménagement avec la C3PF.
3. Demande de subventions à la CAF pour l'extension du restaurant scolaire **LANGEVIN WALLON**.
4. Demande de subventions pour l'extension du restaurant **LANGEVIN WALLON** pour la création d'une toiture végétalisée auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.
5. Demande de DSIL - Aménagement d'une maison France Services.
6. Questions diverses.

DÉCISIONS DU MAIRE :

DM 2023-01 Opération d'extension du restaurant scolaire et du centre de loisirs - Sondages géotechniques

Considérant que, dans le cadre des opérations d'extension du restaurant scolaire et du centre de loisirs, il est nécessaire de réaliser des sondages géotechniques complémentaires pour connaître la nature du sol. Le devis de la société GEOMEDIA, sise 18 place de France à SARCELLES (95200) a été retenu pour des prestations géotechniques (perforations, fouille le long des fondations, essais pressiométriques et rapport géotechnique) pour un montant de 6 950 € HT, soit 8 340 € TTC.

Informations du Maire

- Certains doivent le savoir, pour ceux qui ont assisté aux vœux, notre commune a récemment obtenu l'habilitation AIDANTS CONNECT. Cette mini-structure hébergée par le CCAS permet de réaliser des démarches administratives en ligne, de manière légale et sécurisée pour le compte de personnes en difficulté avec les outils numériques. Récemment, on s'en est servi pour renouveler la carte vitale d'un Saint-Martinois. Je ne sais pas s'il y a eu d'autres utilisations. Non ? C'est la dernière.
- Vu qu'on a parlé de la fibre ; Les travaux d'installation de la fibre et de la téléphonie ont commencé. Le complexe « la Martinoise » et les ateliers techniques sont désormais câblés. L'ensemble des bâtiments communaux sera opérationnel en février 2023. C'est la promesse du prestataire.
- Dernière nouvelle, vous devez le savoir, les enseignants de l'école élémentaire **LANGEVIN WALLON** sont en grève, pour autant, le service minimum sera assuré tant pour la restauration que pour le périscolaire.

1. Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du CIG

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Assurances,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 26 alinéa 2,

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Vu le Code de la Commande Publique autorisant le recours à la procédure de marché négocié après publicité et mise en concurrence, lorsque les spécifications du marché ne peuvent être établies avec une précision suffisante pour permettre le recours à l'appel d'offres,

Vu les documents transmis (rapport d'analyse du C.I.G),

Considérant la nécessité de conclure un contrat d'assurance statutaire,

Considérant que ce contrat doit être soumis à la réglementation en vigueur relative à la commande publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 2 abstentions (Mmes Sladjana MARTINEAU et Bernadette PILLOUX) **et 21 votes pour** (Mrs, Mmes Thierry PICHERY, Pier Carlo BUSINELLI, Nathalie BENYAHIA, David DELEAGE, Geneviève DENEFLÉ, Yves GAXIEU, Cindy BURY, Christine COOREVITS, Bruno BARBOU, Sandrine MURPHY, Robert NOETZEL, Valérie LANDELLE, Jacques BART, Agnès DREUX, Christophe LAFOUGE, Myriam BOISARD, Donatien VINCENT, Françoise TRICAUD, Karine SAINTIPOLY, Jacques FERON et Sylvain BRINDEJONC) **à la majorité.**

APPROUVE les taux et prestations négociés pour la Collectivité de Saint-Martin-du-Tertre par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire ;

DÉCIDE d'adhérer à compter du 1^{er} Janvier 2023 au contrat d'assurance groupe (2023-2025) et jusqu'au 31 décembre 2025 en optant pour les garanties suivantes :

Agents CNRACL

Décès	☐		
Accident du Travail	☐	franchise	0 jours
Longue maladie/Longue durée	☐	franchise	0 jours
Maternité	☐	franchise	0 jours
Maladie Ordinaire	☐	franchise	15 jours
Pour un taux de prime de : 6,34 % (ancien taux : 5,05 %)			

PREND ACTE que la contribution financière due par les collectivités au titre de la gestion du contrat groupe a été fixée par le Conseil d'administration du CIG en sa séance du 27 mars 2017 de la manière suivante :

De 1 à 50 agents : 0,12% de la masse salariale des agents assurés.

FIXE une participation minimale de 30 euros, correspondant aux frais d'émission d'un titre de recette.

PREND ACTE que les frais du CIG, qui s'élèvent à 0,12 % de la masse salariale assurée, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés.

AUTORISE le Maire à signer le bulletin d'adhésion ainsi que la convention à intervenir dans le cadre du contrat groupe.

PREND ACTE que la Collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de six mois.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.

Monsieur Sylvain BRINDEJONC : Juste la première question était ; Est-ce que c'est bien un contrat prévoyance ? Ça parle en fait de groupe d'assurance. Pour compléter ma première question, je pose la deuxième directement ; Est-ce qu'il y a une esquisse ou pas sur la franchise de 15 jours sur une maladie ordinaire ? Parce qu'une maladie ordinaire avoir 15 jours de franchise ça me paraît très important.

Monsieur Thierry PICHÉRY : Apparemment c'est normal. Ça a été vérifié. C'est notre RH qui a établi la délibération.

Madame Sladjana MARTINEAU : Est-ce que c'est de la prévoyance ou c'est quel contrat ? Parce que vous n'avez pas répondu du coup à la première question de Monsieur BRINDEJONC qui demandait si c'était un contrat d'assurance en prévoyance ?

Monsieur Pier Carlo BUSINELLI : Ce n'est pas vraiment un contrat de prévoyance. C'est exactement les mêmes contrats qu'il y avait en 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, c'est-à-dire que c'est une garantie du remboursement des salaires à la commune. Quand une personne est malade et/ou qui est en maladie ordinaire, il y a une franchise de 15 jours. C'est-à-dire que l'assurance ne rembourse pas la commune. C'est une assurance de remboursement à la commune et pas une assurance pour les salariés. C'est-à-dire que si une personne est malade 6 mois en maladie ordinaire, on a 5 mois et demi qui nous sont remboursés sur le salaire. Après il y a une mutuelle ou un contrat qui sont eux-mêmes, qui garantissent ensuite le maintien de salaire etcétera, etcétera. Là c'est un contrat que la commune fait uniquement pour elle-même se garantir les remboursements de la charge salariale. C'était comme ça et ça a toujours été Jacques.

Madame Sladjana MARTINEAU : J'ai une question concernant les 30 € correspondant aux frais d'émission. C'est par salarié les 30 € ? C'est par mois ? Ça se décompte comment ?

Monsieur Jacques FERON : Chaque titre de recette.

Madame Geneviève DENEFLÉ : C'est chaque titre de recette qui fait...

Plusieurs interventions de fond sans micro.

Monsieur Pier Carlo BUSINELLI : C'est-à-dire que, quand par exemple, un salarié est en maladie ou voilà, et que l'on a le droit, nous de pouvoir se faire rembourser. On est obligé puisque que c'est une collectivité, d'émettre un titre de recette, et au moment où on émet un titre de recette, le coût est de 30 €.

Monsieur Thierry PICHÉRY : C'est presque une franchise quoi. C'est comme une franchise.

Madame Sladjana MARTINEAU : À chaque indemnisation de l'assurance, il y a une participation de 30 €.

Monsieur Thierry PICHÉRY : À chaque émission de titre.

Monsieur Pier Carlo BUSINELLI : C'est pour ça que nous, on essaie de regrouper. S'il y a, au lieu de faire pour chaque salarié, on essaie de regrouper.

Monsieur Jacques FERON : Mais ça, c'est nouveau. La participation de 30 €, c'est nouveau.

Monsieur Pier Carlo BUSINELLI : Oui, oui. Comme l'augmentation qui est presque de 35%. Mais ça, on n'est pas obligé. C'est un risque que la commune prend, ...

Monsieur Thierry PICHÉRY : Pour se couvrir.

Monsieur Pier Carlo BUSINELLI : C'est un risque que la commune prend, et qu'elle souhaite couvrir.

Madame Sladjana MARTINEAU : C'est énorme.

Monsieur Jacques FERON : Oui enfin, je pense que vous avez lu avec attention cette délibération. Il n'y a pas de coquille. Vous avez bien fait gaffe.

Monsieur Thierry PICHERY : Les 30€, l'augmentation, le taux, le nouveau taux, les 15 jours. Ça, ça a été vérifié.

Monsieur Jacques FERON : Franchise, tout ça, vous avez regardé.

Monsieur Thierry PICHERY : Oui, oui.

Monsieur Pier Carlo BUSINELLI : En réalité, à part les taux et la franchise de 30 €, c'est la même délibération que l'on a pris depuis des années et des années. Depuis qu'on a le contrat avec le CIG.

Monsieur Thierry PICHERY : Je pense que la question portait sur les chiffres, les montants, c'est ça, les taux, la franchise.

Monsieur Pier Carlo BUSINELLI : D'ailleurs, au budget, il y a une ligne bien spécifique qui est dans laquelle on a le montant des remboursements. Il est certain, il y a une chose qu'il faut se dire, et ça serait extraordinaire, s'il n'y a aucun malade, c'est une dépense.

Madame Sladjana MARTINEAU : Oui forcément, mais du coup je vais vous poser une question puisqu'on est dans la partie assurance ; Est-ce que aujourd'hui, les agents de la collectivité bénéficient d'une participation, de la participation des contrats labélisés à hauteur de 30 € par mois ? Parce que là, je vois que vous prenez une décision concernant cette assurance pour le risque maladie, mais est-ce que, au jour d'aujourd'hui, les agents ont une prise en charge de leur cotisation maladie ?

Monsieur Thierry PICHERY : Pour couvrir quoi ?

Madame Sladjana MARTINEAU : La maladie ou ...

Monsieur Thierry PICHERY : Pour couvrir une éventuelle absence au travail, c'est ça ?

Madame Sladjana MARTINEAU : Non.

Monsieur Thierry PICHERY : Là, c'est une assurance qui couvre ...

Madame Sladjana MARTINEAU : Oui là j'ai compris.

Monsieur Thierry PICHERY : Et votre question c'est ?

Madame Sladjana MARTINEAU : Ma question c'est de savoir si la collectivité prend en charge une participation des frais de prévoyance et de santé du contrat mutuelle des salariés de la ville. C'est-à-dire que quand l'État a mis en place une participation pour les agents territoriaux et l'Éducation nationale qui prend en charge 30 € par mois ; Est-ce que c'est mis en place ?

Monsieur Thierry PICHERY : Alors, ça sera une obligation à partir de 2024.

Madame Sladjana MARTINEAU : C'est lissé jusqu'à 2024.

Monsieur Thierry PICHERY : Ça sera une obligation en 2024 et ça fera l'objet d'une délibération qu'on vous soumettra prochainement.

Madame Sladjana MARTINEAU : Je vous remercie.

2. Abrogation de la délibération décidant du partage de la taxe d'aménagement avec la C3PF

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2022-84 du 28 septembre 2022,

Considérant que l'article 109 de la loi n°2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 rendait obligatoire le reversement partiel ou total de la taxe d'aménagement par les communes à l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI),

Considérant que le Conseil municipal a délibéré, le 28 septembre 2022, pour respecter la loi en décidant de transférer, à la communauté de communes, un pourcentage de la taxe d'aménagement fixé à 0,19 %. Ce taux correspond à la charge des équipements publics relevant de la compétence de la C3PF,

Considérant que la loi de finances rectificatives n°2 a abrogé cette obligation, rendant le partage des recettes facultatif,

Considérant que le Conseil de la Communauté de Communes n'avait pas délibéré et que le dispositif ne pouvait de toutes les façons pas être appliqué,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité,

Article 1 : ABROGE la délibération n° 2022-84 du Conseil municipal du 28 septembre 2022 décidant du partage de la taxe d'aménagement avec la C3PF.

Article 2 : DIT que cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Monsieur Thierry PICHERY : Finalement tout ça, parce qu'on était trop bons élèves, on a respecté la loi à la lettre et dans les temps, alors que les autres communes de l'inter-co, bah ils ont laissé filé et finalement la loi a été abrogée. Tout ça pour annuler notre délibération.

Monsieur Jacques FERON : Alors je trouve que votre délibération qui a été soumise à l'assemblée le 28 septembre était une très très bonne délibération. C'était une bonne résolution, en plus c'était très équitable entre les 19 communes. Il y a des petites communes qui bénéficient de très peu de choses, et il y a des grosses communes qui ont bénéficié de beaucoup d'aides en termes de voirie et consorts. Donc je trouve que c'est bien dommage qu'on ait été obligé de retirer cette chose-là vu que tout le monde, enfin les autres, n'ont pas suivi. Ils n'ont peut-être rien compris, mais en attendant je trouve que c'était courageux de votre part d'avoir fait ce calcul pour inciter la Communauté de communes à emboîter le pas. Donc là, je suis un peu déçu aussi.

Monsieur Thierry PICHERY : Ceci étant dit, le modèle de calcul est là, il existe, je sais que la plupart des petites communes ont plutôt adhéré à ce projet. Si jamais la loi devait revenir nous imposer ce partage, je pense qu'on gardera le modèle.

Monsieur Jacques FERON : Ce que je peux rajouter, c'est que plutôt que de faire appel, 4 années de suite de faire appel aux familles, en augmentant le taux de la taxe, le taux foncier, qu'on subit ça, parce que ça fait 4 années de suite que tous les ans, il fallait boucher un trou de 500 000 €, pour rendre le budget en équilibre. Donc ça aurait permis à la Communauté de communes d'avoir quelques recettes et puis c'est normal. On bénéficie d'aides financières par des prestations dues à leurs obligations à la Communauté de Communes, donc ça soulage les budgets de certaines communes, et là, plutôt que de taper sur les ménages, les familles, là, c'était un bon moyen de rééquilibrer un peu les choses.

Monsieur Thierry PICHERY : Merci pour cette intervention.

3. Demande de subventions à la CAF pour l'extension du restaurant scolaire LANGEVIN WALLON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le restaurant scolaire de l'école élémentaire LANGEVIN WALLON accueille non seulement les élèves de l'école, mais aussi les enfants du centre de loisirs,

Considérant qu'il est possible de solliciter une aide auprès de la Caisse d'allocations familiales du Val-d'Oise (CAF), puisque le restaurant assure une prestation au profit du centre de loisirs,

Considérant que la superficie du restaurant scolaire est de 292,8 m² et que la CAF peut apporter une aide financière à hauteur de 50% de cette surface (146,4 m²), montant plafonné à 1 750 €/m², sachant que la décomposition de l'intervention de la CAF se compose de la façon suivante :

- taux maximum de 45% de la dépense pour les moins de 6 ans,
- taux maximum de 30% de la dépense pour les plus de 6 ans,

Considérant que la ville peut espérer une aide financière de 102 480 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Article 1 : SOLLICITE une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise pour le projet d'extension du restaurant scolaire LANGEVIN WALLON.

Article 2 : AUTORISE le Maire à signer tout acte et convention nécessaires à la demande de subvention et à son versement ainsi que tous actes techniques, administratifs et financiers nécessaires.

Article 3 : DIT que cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Monsieur Jacques FERON : Oui, je comprends que vous alliez à la chasse aux subventions. Ce n'est pas moi qui vais vous reprocher ça. Ceci dit, le mal, il est profond, ce n'est pas votre faute vu l'inflation que l'on subit parce qu'au début, au départ c'est dans le Contrat d'Aménagement Régional, l'estimation de l'architecte. Je suis quand-même plutôt étonné puisqu'habituellement, les architectes, ils estiment plutôt à la hausse, tandos que là, il était ric-rac, enfin, ric-rac même pas, je pense que, vous n'avez pas encore fait l'appel d'offres, du moins on n'a pas eu la réunion mais sans me tromper, et vous allez sans doute penser à ça aussi, l'exemple du centre de loisirs, qui est hors taxe, 300 à 400 000 € de plus que l'estimation. Là, ça va être la même chose, comme c'est parti, et vous avez présenté deux fois le Contrat d'Aménagement Régional, et à la limite, il aurait fallu tout recommencer, parce que là, désespérément, vous allez à la chasse aux subventions, qui est fort légitime, mais, est-ce que ça va pouvoir s'ajouter au CAR (Contrat d'Aménagement Régional) vu qu'on a obtenu déjà les 70%. Alors si oui, comme Myriam a l'air de le penser, bon, très bien, ça fera 100 000 € de plus, même si vous aviez su ça à l'époque, il aurait vraiment surestimer les travaux du restaurant scolaire, comme du reste d'ailleurs, parce qu'on a vu malheureusement le constat avec le centre de loisirs d'une augmentation 300 à 400 000 € HT. Donc j'ai bien peur s'accumuler les 2 là, ça fasse un reste à charge pour la commune pas loin du million d'euros, d'un côté 480 et de l'autre côté pareil. Enfin bon.

Monsieur Thierry PICHERY : Avec cette subvention, en fait on est autour toujours de 70%.

Monsieur Jacques FERON : Non. Non, parce qu'il y a déjà 70% au CAR.

Monsieur Thierry PICHERY : Non, mais là, ... On va laisser le financier expliquer.

Madame Myriam BOISARD : Du coup c'est Pier Carlo.

Monsieur Pier Carlo BUSINELLI : Disons que là, bon, la déduction que tu fais Jacques, elle est réelle, on sait très bien qu'il y a une inflation dans le bâtiment qui est dans le minimum et le meilleur des cas entre 25 et 40%. Donc là, pour le CAR, il est vrai que l'on a obtenu le maximum pour le CAR, là, c'est une subvention complémentaire et on ne pourra la toucher que, si ça nous coûte plus cher. Si ça nous coûte plus cher et, à moins de croire au Père Noël, ça coutera plus cher. C'est pour ça qu'on peut, qu'on fait cette demande. Et normalement, par rapport aux dernières estimations, on va bientôt avoir la finalité, on a déjà un ordre d'idées du coût que ça va nous coûter le restaurant scolaire, voilà. À partir du moment où pour obtenir les 70%, faut que la dépense elle atteigne environ 570 ou 580, heu, 770 ou 780 000 €.

Alors qu'au départ, je ne sais plus combien, un peu au-dessus de 513 000. Donc on essaie de voir, mais c'est vrai, qu'aujourd'hui c'est difficile. Toutes les communes, c'est difficile.

Madame Myriam BOISARD : Juste pour compléter, la CAF a toujours, tout ce qui concerne les accueils de loisirs, pas les écoles mais les accueils de loisirs, quand on construit, quand on rénove, quand on réhabilite, et là, c'est une extension, la CAF a toujours donné des aides enfin des subventions sur l'investissement qui ne sont quand-même pas négligeables. Donc on a bon espoir.

Monsieur Jacques FERON : J'entends bien tout ça et c'est bien d'aller à la chasse aux subventions, de toute façon il faut essayer dans toutes les directions. Et ceci dit, je pensais qu'à part une DETR, mais Pier Carlo m'a dit : « Non maintenant on ne peut plus atteindre 80%, c'est 70 », bon, mais le CAR c'était déjà 70, et là, la CAF, ça va être disons 80.

Monsieur Thierry PICHÉRY : C'est sur les prix réels, pas des prix estimés.

Monsieur Jacques FERON : Sur des prix réels. Bon....

Monsieur Pier Carlo BUSINELLI : C'est une subvention complémentaire. C'est pour ça qu'elle n'a pas été demandée au départ, puisqu'on savait qu'au départ, le CAR était à 70%. Comme on n'a pas le droit de dépasser 70%, on ne pouvait pas demander d'autres subventions. Là, aujourd'hui, je doute que ça va largement dépasser, le coût va réduire les 70%. Mais on sera toujours contraint à 70% ; 70% du montant du marché. C'est-à-dire, le fait que, on ne peut pas revaloriser c'est ça qui est bien dommage, parce que bon, les estimations qui ont été faites en 2021, il est certain qu'elles ont pris un coup en 2022 et on a eu une réunion avec la Région il n'y a pas si longtemps que ça, toutes les communes se sont plaintes de la même chose. À savoir si la Région n'était pas d'accord de pouvoir revaloriser par rapport à l'inflation. Ils nous ont dit non d'office. Voilà, donc aujourd'hui, comme on ne peut pas le faire, c'est assez difficile. Alors il y a la solution de demander l'annulation du CAR, et de tout relancer, mais ça fait quand-même un an en plus, à peu près, et là, bon, la restauration scolaire, il faut absolument qu'on arrive à aboutir à ce que les enfants, ils aient quand même un meilleur service qu'il y a aujourd'hui. Donc là, disons que le restaurant scolaire c'est quelque chose qu'il faut qu'en 2023, qui est capital. Exactement. Voilà. Bien sûr la commune, ça va lui coûter un peu plus cher.

Monsieur Thierry PICHÉRY : Oui, le reste à payer sera forcément plus cher.

Monsieur Jacques FERON : Mais en tout cas, ce n'est pas nous qui vous en tiendrait rigueur si vous deviez encore reculer la réalisation du restaurant scolaire et du centre de loisirs, parce qu'il y a quand même un fait majeur, c'est que les prix, ils ont augmenté comme tu disais de 30 à 40%. C'est comment dire, c'est inconfortable. L'estimation de l'architecte est 585 000 €, ses honoraires, il n'a pas manqué de les augmenter, 25 000, en plus la ludothèque encore dans son escarcelle, ça fait 180 000 € TTC. Je veux dire, calculez quand même. Calculez combien on pourrait bénéficier d'aides de la Région et du département, en redéposant un CAR, parce que là, c'est quand-même, ça fait à la louche 700 à 800 000 € HT de plus pour un reste à charge énorme pour la commune. J'ai calculé, 960 000. Donc, regardez bien. Regardez bien, combien on pourrait gagner quand même, en évaluant les travaux à faire au prix d'aujourd'hui. C'est infernal. Même s'il fallait reculer d'un an, et c'est peut-être important parce qu'on est aidé quand même à 70% sur un prix qui serait plus juste. Regardez bien quand même. Même si, d'un autre côté, vous pouvez grappiller 100 000. Mais quand même. C'est à réfléchir.

Monsieur Thierry PICHÉRY : Nous avons bien entendu. Il est évident qu'avec la subvention de la CAF, nous allons atteindre quasiment 70%, sans problème. Ça veut dire quoi ? Ça veut dire que le projet d'extension du restaurant scolaire, il peut être maintenu, et quant au reste des projets, effectivement nous avons déjà étudié la possibilité de redéposer une demande de subvention. Il est clair que nous ne pourrions pas réaliser les deux projets en même temps. Donc votre analyse, nous l'avons faite également, mais c'est tellement évident qu'on y a pensé, voilà.

4. Demande de subventions pour l'extension du restaurant LANGEVIN WALLON pour la création d'une toiture végétalisée auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie

Considérant que l'agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) subventionne les projets d'aménagements (que ce soit pour l'aménagement des espaces publics ou privés) respectant les principes suivants :

- Limitation de l'imperméabilisation,
- Limitation des sources de pollution,
- Suppression de l'apport des pluies courantes au réseau d'assainissement.

Considérant que le projet d'extension du restaurant scolaire prévoit la construction d'un toit végétalisé sur l'extension et sur la salle de restauration existante, notamment afin de limiter l'apport des eaux pluviales dans le réseau public,

Considérant que la surface de la toiture végétalisée est de 248 m² et les eaux pluviales de la toiture gravillonnée de 37 m² sont en partie redirigées sur la toiture végétalisée,

Considérant que l'Agence de l'Eau pourrait aider à hauteur de 100 €/m²,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal avec 3 contre (Mr et Mmes Jacques FERON, Sladjana MARTINEAU et Bernadette PILLOUX) **et 20 votes pour** (Mrs, Mmes Thierry PICHERY, Pier Carlo BUSINELLI, Nathalie BENYAHIA, David DELEAGE, Geneviève DENEFLÉ, Yves GAXIEU, Cindy BURY, Christine COOREVITS, Bruno BARBOU, Sandrine MURPHY, Robert NOETZEL, Valérie LANDELLE, Jacques BART, Agnès DREUX, Christophe LAFOUGE, Myriam BOISARD, Donatien VINCENT, Françoise TRICAUD, Karine SAINTIPOLY et Sylvain BRINDEJONC) **à la majorité.**

Article 1 : SOLLICITE une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour le projet d'extension du restaurant scolaire LANGEVIN WALLON, au titre de la gestion durable des eaux pluviales.

Article 2 : AUTORISE le Maire à signer tout acte et convention nécessaires à la demande de subvention et à son versement ainsi que tout acte techniques, administratifs et financiers nécessaires.

Article 3 : DIT que cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Monsieur Jacques FERON : Vous avez une estimation du coût supplémentaire pour une toiture végétalisée ?

Monsieur Thierry PICHERY : Oui, c'était prévu. C'est autour de 100 000 € je crois. Parce qu'il faut renforcer la structure existante.

Monsieur Jacques FERON : Alors justement, pour compléter mon propos, je trouve que ce n'est pas une bonne démarche qu'aller récupérer 28 500 €, pour subir 100 000 € de dépenses, c'est $\frac{1}{4}$ de la dépense en subvention. On a un mauvais exemple à la gendarmerie, il y a un gros soucis là-bas, c'est en procédure avec l'entreprise de couverture et d'étanchéité. Ça fuit comme un panier là-bas, parce que bon, il y a eu une erreur technique mais enfin, le couvreur il devrait le savoir, ce n'est pas à nous de lui dire qu'il y a des pentes qui ne vont pas. Il faut redéposer toute la toiture, dé-végétaliser, il faut réhausser, justement la toiture pour lui donner plus de pente. Et un autre élément, c'est qu'on est en pleine campagne, je ne vois pas vraiment l'utilité contrairement dans les grandes villes, où là, ça a un côté écolo bénéfique incontestable. Ici en pleine campagne, ça va servir à quoi ? À rien du tout. Et puis en plus, c'est 100 000 € d'investissement supplémentaire, qui est un peu superfétatoire, par rapport à tous les besoins qu'on a, à faire face 28 500 €. Je ne suis pas pour.

Monsieur Thierry PICHÉRY : Ce que je voulais dire, c'est que le projet initial comportait déjà le toit végétalisé. Avant de laisser la parole à Monsieur BUSINELLI, pour parler de la partie financière, il ne faut pas oublier que le toit végétalisé ça offre un confort thermique, en fait ça permet de réguler la température dans la cantine parce que le toit végétalisé c'est une grosse masse qui va créer une inertie thermique importante. Donc c'est à la fois intéressant d'un point de vue thermique car on consommera moins. On aura moins besoin de réguler la température dans le réfectoire et, l'été, ça permettra de voir un rafraîchissement naturel sans besoin d'ajouter une climatisation. Donc techniquement, ça a vraiment tout son sens. Après effectivement, on n'est pas à l'abri d'une malfaçon, liée à un couvreur, on va dire, incompétent ou pas tout à fait au top, mais ça, il y a quand même la garantie décennale qui nous protège.

Monsieur Jacques FERON : Ça fait 4 ans que ça traîne au bas mot.

Monsieur Thierry PICHÉRY : Je vais laisser la parole à Pier Carlo pour la partie financière.

Monsieur Pier Carlo BUSINELLI : Oui, là il n'y a pas 100 000 € de plus. Aujourd'hui, le toit était prévu déjà dans l'estimation de l'architecte. Voilà. On n'avait pas demandé comme pour la CAF, on n'avait pas demandé une subvention puisqu'on avait atteint les 70%. Là, on sait qu'on va les dépasser. On va être largement en dessous des 70%. Donc, on va demander des subventions pour essayer d'arriver par rapport à la dépense réelle qu'on va avoir, les 70%. Sinon, on aurait pu déjà les demander dès le départ. On s'était même renseigné si l'Agence de l'Eau justement ne rentrait pas dans le cadre des 70% mais si. Toutes les subventions rentrent dans ce cadre. Si on avait demandé à l'Agence de l'Eau les 22 000, ça aurait été le département qui nous aurait donné moins en subvention. On ne demande pas un toit végétalisé en plus de ce qui était prévu.

Monsieur Thierry PICHÉRY : C'était prévu au départ.

Monsieur Pier Carlo BUSINELLI : C'était prévu au départ.

Monsieur Jacques FERON : Je n'ai pas de micro ce n'est pas grave. C'était aller au-devant des problèmes parce que bon, pour le bien bénéfique que vous en attendez. Je pense que c'est une grosse dépense, pour si peu d'avantage quoi.

Madame Sladjana MARTINEAU : Oui, parce que là vous parlez du coût de cette toiture végétalisée, mais vous ne parlez pas de l'entretien et de 200 ? 300 ? 300m² de toiture végétalisée.

Plusieurs interventions.

Monsieur Jacques FERON : 285.

Plusieurs interventions

Madame Sladjana MARTINEAU : En termes d'entretien ?

Monsieur Thierry PICHÉRY : Il n'y en a pas.

Madame Sladjana MARTINEAU : Là, il n'y aura pas de subvention pour l'entretien. Il n'y a pas d'entretien sur une toiture végétalisée ?

Monsieur Thierry PICHÉRY : Non, non. Mais il ne faut pas croire, il n'y a pas des plantes qui vont pousser. C'est des plantes qui vont végéter, c'est le cas de le dire.

Madame Sladjana MARTINEAU : Bah du coup, je vais vous demander, parce qu'il y a beaucoup de parents qui se sont posés la question, et vous aviez indiqué qu'il y aurait une maquette de l'architecte, une maquette pour que les Saint-Martinois puissent se rendre compte du projet. Là, vous parlez d'une toiture végétalisée mais vous ne parlez pas d'entretien. Moi, j'aimerais savoir si déjà là, au vu de ce que les agents techniques ont à entretenir si c'est une charge supplémentaire, ça va nécessiter des heures supplémentaires pour l'entretien de cette toiture. Donc j'aimerais savoir ce qui est prévu.

Monsieur Thierry PICHÉRY : Aux dires du prestataire, il n'y a pas d'entretien.

Madame Agnès DREUX : Ce sont des végétaux justement qui sont ...

Monsieur Thierry PICHÉRY : Qui végètent.

Madame Agnès DREUX : Des plantes grasses, des végétaux, qui n'ont pas besoin de culture particulière.

Monsieur Pier Carlo BUSINELLI : On ne monte pas sur le toit avec la tondeuse.

Monsieur Thierry PICHERY : En gros c'est ça, oui. Pas besoin de tondre le toit.

Madame Sladjana MARTINEAU : On est dans une région très pluvieuse donc je me pose quand-même des questions quant à l'entretien de cette toiture végétalisée. Il y a forcément un entretien. Quand c'est une toiture à pente ce n'est pas la même chose que ...

Monsieur Thierry PICHERY : Ce qu'on nous a vendu c'est qu'il n'y a pas d'entretien. Après... Peut-être qu'on va être dupé hein ? Je ne sais pas. Madame BOISARD ?

Madame Sladjana MARTINEAU : Excusez-moi. Juste pour la maquette, puisque vous aviez indiqué qu'il y aurait une maquette qui serait disponible pour les Saint-Martinois, pour voir le projet. Elle en est où la maquette ?

Monsieur Thierry PICHERY : Bah attendez déjà que l'on passe le marché.

Madame Sladjana MARTINEAU : Vous avez fait des plans avec l'architecte ? Donc les plans ont été faits.

Monsieur Thierry PICHERY : Non, mais c'est des plans qu'on a déjà présentés à l'APE.

Madame Sladjana MARTINEAU : Je ne parlais pas spécifiquement de l'APE. Il n'y a pas que l'APE. Les Saint-Martinois ne sont pas représentés que par l'APE, et il serait bien de présenter ce projet à l'ensemble des Saint-Martinois.

Madame Myriam BOISARD : Je voulais juste dire que c'est un avis.

5. Demande de DSIL – Aménagement d'une maison France Services

L'accessibilité aux services publics étant un enjeu d'égalité et de cohésion sociale, l'État soutient le développement de structures labellisées « France Services », qui ont principalement pour objet de :

- permettre au public de bénéficier d'un point d'accueil de proximité et de constituer un relai des administrations et des services au public,
- proposer de l'information et une orientation des publics en fonction de leurs problématiques,
- assurer l'accompagnement des usagers à l'utilisation des services en ligne des différents partenaires,
- accompagner les usagers dans leurs démarches administratives,
- lutter contre la fracture numérique et l'illectronisme.

Si la ville de Saint-Martin-du-Tertre est retenue, l'espace intérieur de la mairie sera repensé, et modifié pour créer un espace d'accueil avec des chaises, une salle de confidentialité pouvant permettre un accès à un espace informatique et le maintien de l'espace postal de proximité.

Après les travaux d'agencement, la distribution des surfaces offrira :

- un accueil commun (Mairie et agence postale communale),
- un bureau de confidentialité,
- une salle de réunion et de formation équipée en informatique,
- un espace postal de proximité.

L'espace France Services devra aussi être équipé avec du mobilier (chaises, plans de travail, banque d'accueil fonctionnelle et adaptée aux personnes porteuses de handicaps).

Le coût de cet aménagement peut être pris en charge par la DSIL 2023 au titre de la thématique « développement du numérique » et de la « mise aux normes des équipements publics ».

Coût estimatif HT	Subvention DSIL (40%)	Reste à charge de la Ville
20 000 €	8 000 €	12 000 €

La Ville prendra en charge le reste à charge si le taux de subvention s'avère moindre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 6 abstentions (Mrs et Mmes Nathalie BENYAHIA, Cindy BURY, Jacques FERON, Sladjana MARTINEAU, Sylvain BRINDEJONC et Bernadette PILLOUX) **et 17 votes pour** (Mrs, Mmes Thierry PICHERY, Pier Carlo BUSINELLI, David DELEAGE, Geneviève DENEFLÉ, Yves GAXIEU, Christine COOREVITS, Bruno BARBOU, Sandrine MURPHY, Robert NOETZEL, Valérie LANDELLE, Jacques BART, Agnès DREUX, Christophe LAFOUGE, Myriam BOISARD, Donatien VINCENT, Françoise TRICAUD et Karine SAINTIPOLY) **à la majorité.**

Article 1 : SOLLICITE une subvention auprès l'État au titre de la DSIL 2023, pour l'aménagement et l'équipement d'une maison France Services et de préciser que le maître d'ouvrage s'engage à prendre en charge le reste à charge.

Article 2 : AUTORISE le Maire à signer tout acte et convention nécessaires à la demande de subvention et à son versement ainsi que tout acte techniques, administratifs et financiers nécessaires.

Article 3 : DIT que cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Monsieur Thierry PICHERY : Je vais peut-être donner quelques explications complémentaires. Aujourd'hui, la maison France services est essentiellement mise en place dans de grosses communes. L'État a décidé d'étendre ce dispositif aux communes plus petites pour autant on n'a aucune information concernant la nature du montant des aides. Alors, pour les avoir ces informations, on va, on doit faire une demande d'aides avant la fin février. C'est pour ça que l'on passe cette délibération aujourd'hui. Alors ce que nous savons, c'est que notre commune remplit déjà quelques critères, sinon tous, mais on ne sait pas encore, ce qui nous permettrait d'avoir ce label. Par exemple, on a déjà l'Agence postale donc ça c'est un service qui est rendu au public, mais à tous. Nous sommes également labellisés « AIDANTS CONNECT » c'est assez récent, j'en ai parlé dans les informations au maire et nous sommes également collecteurs pour les demandes de logements sociaux. Donc on a déjà un certain nombre de services que la commune offre, pour les Saint-Martinois mais également pour les habitants des communes voisines mais, par contre, aujourd'hui nous ne savons pas si cela suffira ou s'il nous faut offrir davantage de prestations pour avoir le label de « France Services ». Alors là, on parle de l'aide en termes d'investissement, il faut aussi savoir qu'il y a eu une aide en termes de fonctionnement donc ça peut financer partiellement un salaire. Alors ce que je voulais dire aussi, c'est que cette demande elle nous engage en rien, sauf à avoir les informations et avoir une convention qui explicite nos/les contraintes, qui s'imposeront à nous, et nous restons libres à terme d'accepter ou non les conditions du label. S'il s'avère que le label France Services est trop contraignant pour notre commune en occasionnant par exemple une surcharge de travail pour le personnel, nous pourrions y renoncer. Il est également possible que notre demande soit rejetée parce qu'on est trop petit, je ne sais pas, dans tous les cas si jamais on accepte, l'État accepte notre convention, on sera tenu de revenir vers vous pour m'autoriser à signer cette convention.

Donc là, c'est juste la première étape, on fait une demande de subvention et si elle est acceptée, on sera obligé de repasser devant vous pour que vous m'autorisiez ou non à signer cette convention. Voilà. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Monsieur Sylvain BRINDEJONC : Donc on supprime l'article 2 ?

Monsieur Pier Carlo BUSINELLI : C'est la demande de subvention.

Monsieur Thierry PICHÉRY : C'est la demande de subvention.

Monsieur Sylvain BRINDEJONC : Son versement ?

Monsieur Thierry PICHÉRY : Le terme versement ?

Monsieur Sylvain BRINDEJONC : Il y a tout le terme derrière. C'est juste une question. Il y a marqué : « son versement ainsi que tout acte techniques, administratifs et financiers nécessaires ».

Monsieur Thierry PICHÉRY : Je ne sais pas. Est-ce qu'on peut rayer simplement la partie à son versement ? Je vous relis pour ceux que ... Article 2 : D'autoriser le Maire à signer tout acte et convention nécessaires à la demande de subvention et son versement ainsi que tout acte techniques, administratifs et financiers nécessaires. Alors est-ce qu'il y a un truc que je n'ai pas compris ?

Plusieurs interventions simultanées.

Monsieur Pier Carlo BUSINELLI : Là c'est que pour la subvention des travaux, le DSIL.

Monsieur Jacques FERON : Il faut retirer « convention nécessaire » et le reste ça va.

Madame Geneviève DENEFLÉ : Tout acte nécessaire » oui c'est « convention ».

Madame Sladjana MARTINEAU : Ça va, ça va, heu non ça va pas.

Monsieur Pier Carlo BUSINELLI : Bah si ça va pas, faut voter contre.

Plusieurs interventions simultanées.

Monsieur Thierry PICHÉRY : c'est juste la demande de subvention.

Monsieur Pier Carlo BUSINELLI : C'est une demande de subvention pour faire des travaux, pas pour mettre en place la labellisation.

Madame Sladjana MARTINEAU : Ça nécessite des travaux d'agencement ?

Monsieur Pier Carlo BUSINELLI : Oui.

Monsieur Thierry PICHÉRY : On ne les fera que si l'on a la subvention.

Madame Sladjana MARTINEAU : Parce que là, vous dites : « après travaux d'agencement ».

Madame Karine SAINTIPOLY : S'il y a la subvention et si ça se fait, les travaux.

Madame Sladjana MARTINEAU : Donc encore des travaux à la Mairie, c'est ça ?

Monsieur Pier Carlo BUSINELLI : Bah il y en a eu des travaux à la mairie, hein. Il y en a eu un certain nombre de travaux à la Mairie.

Rires

Monsieur Jacques FERON : Non, mais ce n'était pas pour le confort de FERON, hein. C'était pour le confort des agents administratifs.

Monsieur Thierry PICHÉRY : On n'a pas critiqué.

Monsieur Pier Carlo BUSINELLI : Non, je ne critique pas. Mais parce qu'on dit « encore ».

Madame Sladjana MARTINEAU : Moi non plus je ne comprends pas, car en plus c'est moi qui vous parle.

Monsieur Pier Carlo BUSINELLI : Non mais...

Madame Sladjana MARTINEAU : Vous interférez sur autre chose. En fait, je dis : « encore des travaux à la Mairie », pour cette maison de France Services.

Monsieur Jacques FERON : Et où vous pensez installer ce bureau-là ?

Monsieur Thierry PICHÉRY : C'est quasiment au même endroit. On va réaménager l'accueil pour qu'il soit plus confortable pour les usagers.

Monsieur Jacques FERON : En supprimant peut-être le petit bureau à côté ? Ou en l'ouvrant ?

Monsieur Thierry PICHÉRY : Non il y aura un déplacement de bureau, mais il n'y aura pas de suppression.

Monsieur Jacques FERON : Alors je voudrais ajouter autre chose. En mon temps, j'avais fait cette démarche pour ouvrir une maison France Services sur la commune, et je m'étais positionné au niveau de la C3PF qui avait interrogé les maires environnants, pour savoir qui avait l'ambition pour sa commune d'installer une telle maison de services. Moi, j'avais levé la main, puisqu'à l'époque, il suffisait de proposer un local et ça marchait, et j'avais pensé au local qui est en face la Martinoise, enfin si ça peut se faire là, dans l'ancien bureau du Maire lorsqu'il y avait les travaux à la Mairie. Aujourd'hui, enfin ça fait un moment, ça fait un ou deux ans, que la C3PF fait la maison de services, de France Services, donc dans le même camion, le même bus que le CIAS, donc c'est un service itinérant. Et là, même si, tout ce qui peut améliorer les services sur la commune, ce n'est pas moi qui vais m'en plaindre. De pérenniser les choses et de donner accès aux villageois, on a ces services de proximité. Donc, ce n'est pas moi qui vais m'en plaindre. Ceci dit, ça existe quand même. Alors, il y a plusieurs questions, que vous avez plus ou moins abordées. Est-ce que ça sera, enfin, combien d'heures d'ouverture par semaine ? Première question. Par ce qu'il y aura un agent administratif et est-ce que ça sera un employé de la commune ? Ou une personne de la Communauté de Communes ? Et puis, quelles aides financières on pourrait obtenir si toutefois c'était un agent communal ? En sachant qu'il y a le service qui est déjà assuré par le service itinérant par la C3PF.

Madame Sladjana MARTINEAU : Ça fait doublon en fait.

Monsieur Thierry PICHÉRY : Alors il y a 3 questions en fait. Alors le local de l'ancien bureau du Maire à la Martinoise, on a déjà un projet là-dessus, donc on en parlera à l'occasion d'un prochain Conseil Municipal. Vous posiez la question. Quel niveau d'aides on pourra avoir ? Bah justement, c'est quelque chose que j'aimerais bien savoir. C'est pour ça qu'on fait la demande et je pense que l'État va dire « ok, vous êtes éligibles », il va nous proposer une convention détaillant les aides tant en fonctionnement qu'en investissement, mais là, je n'ai aucune idée du montant des aides. C'est pour ça qu'on passe par cette étape où il faut que l'État s'engage. Le label France Services, il ne peut y en avoir qu'un par canton et du peu que je sache, il n'y en a aucun pour l'instant qui a le label. Alors peut-être que le CIAS, avec son minibus itinérant qui remplit certaines prestations de même manière que nous, on a AIDANTS CONNECT, prestation qui est vraiment intéressante, de même manière quel, comment dirais-je, n'importe quel habitant de l'Interco puis même de Marseille, pourquoi pas, pourrait venir à Saint-Martin et faire une demande de logement social, on est collecteur. On n'est pas collecteur que pour Saint-Martin. Donc je ne sais, pas ce qu'il faut faire en plus pour avoir ce label. Ce que je sais c'est que sur le canton, pour l'instant, personne n'a encore le label. Par contre, je ne sais pas non plus si d'autres communes ont fait la demande.

Monsieur Jacques FERON : Alors concernant le label, la C3PF est labellisée. Le bus est labellisé Maison France Services et assure 13 services publics dans le cadre de cette Maison de Services.

Monsieur Thierry PICHÉRY : Peut-être que la réponse, ça sera non.

Monsieur Pier Carlo BUSINELLI : Si je peux me permettre, je crois qu'on ne prend pas le sujet dans la bonne base. Pour obtenir le label France Services, éventuellement, pour savoir quel sera le montant de la subvention qui pourra nous être donnée dans le cadre du fonctionnement, il faut d'abord qu'on puisse leur démontrer par A + B, que l'on va avoir un local où on va pouvoir le faire. Donc la délibération qui est demandée ce soir, c'est uniquement une subvention pour aménager un lieu, qui ensuite sera de proposer pour qu'il obtienne le label France services. Voilà. Ce n'est pas aujourd'hui qu'on va voter ou savoir si on va y avoir du France Services ou pas France Services. Là, aujourd'hui on doit demander une DSIL, tu sais bien ce que c'est qu'une DSIL ? C'est une subvention pour des travaux.

Ce n'est pas une subvention pour la labellisation. Voilà. Quand on l'aura, on pourra avoir cette subvention. Nous on pourra démontrer que l'on peut avoir un local pour le faire et que l'on proposera les services que l'on pourra faire et éventuellement il y en aura d'autres, ou pas d'autres, mais là, ce n'est pas la mise en place de la labellisation, c'est comme-ci on demandait, je ne sais pas, comme tout à l'heure, on a demandé pour la toiture pour le restaurant scolaire. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi on tourne là, ce n'est pas le label qu'on demande. Alors si on va chercher sur internet, mais ça, je n'y crois pas forcément, la subvention par exemple de fonctionnement, elle peut atteindre jusqu'à 30 000 €. Mais je pense que 30 000 €, c'est pour les grandes villes, pas pour une commune comme Saint-Martin. Il ne faut jamais rêver. Voilà. Et ça, c'est sur internet, c'est écrit. Mais là, aujourd'hui, c'est le local qui permettra éventuellement si on peut le faire, si on l'obtient, à demander la labellisation.

Monsieur Jacques FERON : Alors, tu dis qu'on résonne à l'envers etcétéra, je trouve que ce n'est pas correct de ta part, parce qu'on est là pour essayer de disposer les choses selon notre point de vue. Je t'ai dit que moi-même, j'avais fait ces démarches pour apporter plus de facilité aux Saint-Martinois etcétéra, donc je ne vais pas aller contre cette idée, seulement là, on fait une demande de subvention pour des travaux. Si ça t'est accordé cette subvention de 12 000 €, avant de savoir vraiment si un jour on pourrait atteindre un niveau pour obtenir la labellisation du projet, je vais te dire que c'est peut-être par là qu'il faut commencer. Je ne suis pas contre aller, notamment pour ça, faire une demande de subvention pour des travaux à moins que vous vouliez faire des travaux pour, disons, qui serviraient dans un autre but, même s'il n'est pas défini le but, mais je pense que la barre est haute, du moins j'espère que la maison de Services sera accordée ici, évidemment je suis pour, seulement je pense que la marche est haute d'autant plus que la C3PF a obtenu la labellisation de cette maison de services, et que là, on était servi par un bus itinérant. Seulement il ne faut pas dire qu'on résonne à l'envers. On ne résonne pas à l'envers. Il faut savoir si l'objectif à atteindre est possible. Bon ! Voilà.

Monsieur Pier Carlo BUSINELLI : Je suis d'accord avec toi. De toute façon, je n'ai pas dit que tu prenais la chose à l'envers. Oui mais, pour pouvoir atteindre le service il faut que l'on prouve que nous, on puisse faire les travaux. Donc aujourd'hui, on essaie de demander une subvention. On pourrait demander directement le label si on avait tout ce qui fallait pour pouvoir installer, voilà. C'est parce qu'on veut éventuellement regrouper les choses. Et puis en plus on n'a pas d'informations. Mais là, la subvention, cette subvention-là, elle est automatiquement liée. C'est-à-dire, on nous forcera pas, cette subvention si on ne fait pas la démarche de demander la labellisation. Et si on ne nous donne pas la labellisation, on n'aura pas la subvention.

Monsieur Jacques FERON : Je ne sais pas vraiment, probablement un article de, que vous aviez dans l'esprit, demander une subvention avec la convention qui était liée. Évidemment que ça se tenait quelque part, mais comme cette convention nous est présentée si d'aventure accéder et répondre aux obligations, ok, oui. Oui, mais là, on demande une subvention pour des travaux qui sont possibles, à côté de l'Agence postale. Parfait ! Parfait, si c'est possible. Seulement, la convention, on ne sait pas quels critères obligatoires on devra remplir. Donc, c'est ça, mon interrogation, elle est là.

Monsieur Thierry PICHERY : C'est la notre aussi.

Monsieur Pier Carlo BUSINELLI : Je suis d'accord. On est à 100% d'accord. Mais si on n'essaie pas quelque chose, si on n'essaie pas, si on ne risque pas, et si on n'a pas la preuve, ...

Monsieur Jacques FERON : Donc ça veut dire en quelque sorte, que de toute façon, les travaux, on les fait. C'est ça quelque part.

Monsieur Thierry PICHERY : bah non !

Plusieurs interventions simultanées.

Monsieur Jacques FERON : Pour prouver, pour prouver d'abord notre volonté, et la possibilité d'installer une maison France Services. À mon sens, si on a la subvention, on fait les travaux.

Monsieur Thierry PICHERY : Oui, mais il faut l'avoir.

Monsieur Jacques FERON : La subvention !

Monsieur Thierry PICHERY : Donc on fait une demande. Première étape, on fait la demande.

Monsieur Jacques FERON : On fait la demande de subvention. Bon. Une fois qu'on a les subventions, bah quelque part, il faut faire les travaux pour prouver à France Services et vous me disiez non. Bah oui ! On fait les travaux, pour prouver qu'on a l'espace suffisant pour répondre à nos obligations dans un premier temps.

Monsieur Thierry PICHERY : Oui c'est comme ça que ça se passe. On fait une demande de subvention, après on est notifié, avec toutes les contraintes qui vont avec, et après même si on est notifié, il faut qu'on l'accepte. Et dès qu'on accepte la subvention, effectivement on s'engage à faire les travaux.

Monsieur Jacques FERON : Bien !

Monsieur Thierry PICHERY : Donc, on n'en est pas encore là, parce qu'on ne sait pas.

Monsieur Jacques FERON : On n'en est pas loin tout de même...

Monsieur Thierry PICHERY : On verra, parce que ça dépend vraiment des contraintes, des prestations éventuelles et supplémentaires qu'il faudra maîtriser pour pouvoir aller au-delà. Si on voit qu'il y a trop de contraintes on dira non.

Monsieur Jacques FERON : Ils ne vont pas refuser 8 000 €. Mais après c'est dans la convention, effectivement ; Qu'est-ce qu'il va y avoir dedans ?

Monsieur Thierry PICHERY : Exactement.

Monsieur Jacques FERON : Quelles obligations ? Alors si ça se trouve, il y aura assez de travaux qui peut améliorer le service, les gens qui attendent qui vont pouvoir, ça peut servir effectivement à plus de confort pour ceux qui attendent ce n'est pas inutile Mais de là, à ce qu'on est notre maison, d'autant plus que la C3PF, elle passe dans le village, dans toutes les communes, voilà, c'est tout simplement ça.

Monsieur Thierry PICHERY : À noter que l'État répond, s'il répond, là on pourra avoir des tas d'interrogations auxquelles et on pourra répondre. Aujourd'hui on n'en sait vraiment pas assez.

Madame Sladjana MARTINEAU : En fait, je voulais vous demander le taux de fréquentation du bus France Services, parce que le bus se déplace sur Saint-Martin-du-Tertre, le CIAS, oui. Là je vois sur le planning du 1^{er} trimestre, il y a 3 dates pour Saint-Martin-du-Tertre, il y en a plus pour les autres communes, mais pour Saint-Martin-du-Tertre, il y a 3 dates, donc j'aimerais savoir le taux de fréquentation parce que si ce n'est pas utilisé, je ne vois pas trop l'intérêt de faire une maison de France Services dans la mesure où on a déjà la Communauté de Communes qui nous met à disposition le bus...

(Chevauchement de paroles entre Mr PICHERY et Madame MARTINEAU)

Monsieur Thierry PICHERY : La fréquentation c'est 3 ou 4 par jour.

Madame Sladjana MARTINEAU : Donc si, il n'y a personne qui s'y rend et qui a besoin, il n'y a pas la nécessité.

Monsieur Thierry PICHERY : La fréquentation c'est entre 3 et 5 par jour.

Madame Sladjana MARTINEAU : Par jour ?

Monsieur Thierry PICHERY : Oui, par demi-journée.

Plusieurs interventions simultanées de Messieurs PICHERY, FERON, BUSINELLI et Madame MARTINEAU

Monsieur Pier Carlo BUSINELLI : Sur Saint-Martin, si vous voulez, c'est une chose que j'ai un peu travaillé. En fin de compte sur Saint-Martin, il vient un jeudi tous les 15 jours, mais ce n'est pas forcément des saint-Martinois qui viennent.

Madame Sladjana MARTINEAU : Non, j'ai le planning sous les yeux, ce n'est pas tous les 15 jours.

Monsieur Pier Carlo BUSINELLI : Oui, non mais là, il y a eu un souci.

Madame Sladjana MARTINEAU : Y'a pas que ce trimestre-là, qu'il y a eu un souci. Ça fait plusieurs trimestres qu'il y a des soucis.

Monsieur Thierry PICHERY : Le bus est en panne.

Monsieur Pier Carlo BUSINELLI : Normalement c'est ...

Madame Sladjana MARTINEAU : Il est en panne. Non, alors si j'ai bien compris, la Communauté de Communes demande de donner les dates pour le planning et de faire un retour, parce que là, je vois que les autres communes elles font un retour et qu'il y a beaucoup plus de dates pour les autres communes que pour Saint-Martin-du-Tertre. Et ce n'est pas nouveau, ça fait déjà plus d'un an que j'ai constaté que le bus n'était pas présent comme sur les autres communes.

Madame Cindy BURY : Dans tous les cas, ce n'est pas grave puisque les saint-Martinois peuvent aller sur les autres communes s'ils ont besoin de prendre un rendez-vous.

Madame Sladjana MARTINEAU : Oui, mais alors aucun intérêt de faire une maison des services si...

Madame Cindy BURY : Ça, chacun son point de vu.

Madame Sladjana MARTINEAU : ... Puisqu'ils peuvent aller sur les autres communes.

Madame Cindy BURY : Chacun son point de vu. Mais en tout cas, les saint-Martinois peuvent aller sur les autres communes en cas de besoin.

Madame Sladjana MARTINEAU : ... une subvention pour faire une maison des services à Saint-Martin, puisque les Saint-Martinois peuvent aller ailleurs.

Monsieur Pier Carlo BUSINELLI : Non, mais là, si vous voulez, pour que vous ayez une réponse, c'est normal que vous ayez une réponse. Normalement c'est à peu près, c'était une fois tous les 15 jours, une fois toutes les 3 semaines, je peux me tromper, je ne sais plus. Aujourd'hui, ce qu'il s'est passé, la Communauté de Communes a sollicité une commune à avoir le siège du CIAS. Aujourd'hui la majorité des rendez-vous se font à Seugy. Le bus itinérant qui passe, mais par exemple si on a un besoin urgent, je vois cette semaine, on a eu deux personnes qui sont venues nous voir, on les a envoyées à Seugy. Parce que c'est là que c'est presque continu et ensuite, ici à Saint-Martin, disons en 2022, pour le nombre de fois qu'il est passé, en moyenne, elles ont reçu entre 3 et 5 personnes. En moyenne. C'est une moyenne, et alors là, par contre, RGPD oblige, quand j'ai demandé d'où venaient les personnes, on n'a pas voulu me le dire. Ça peut être quelqu'un de Belloy qui vient à Saint-Martin comme quelqu'un de Saint-Martin qui va à Belloy. C'est suivant l'urgence du dossier. Voilà, ça sert à ça. C'est un service voilà. Réaliser un service de proximité sur la commune, c'est autre chose. C'est pour permettre aux gens justement de ne pas aller à Seugy, à Belloy, à Baillet... C'est tout. Après, c'est une option, chacun a sa propre option, et je ne la conteste pas.

Madame Sladjana MARTINEAU : Bah en fait, à l'heure actuelle, ça fait un peu doublon avec le bus. C'est ce qu'on constate et du coup on se pose légitimement la question de faire des travaux dans la Mairie alors que ça a déjà été fait.

Monsieur Pier Carlo BUSINELLI : Vous le dites vous-même. Vous le dites vous-même, il y a des moments, c'est très contradictoire. Vous le dites vous-même qu'il ne vient qu'une fois de temps en temps à Saint-Martin, une fois de temps en temps. Là, ça serait un service permanent.

Madame Sladjana MARTINEAU : Et je vous ai demandé le taux de fréquentation pour le bus qui venait à Saint-Martin-du-Tertre, et vous m'avez répondu 3 à 5 personnes donc ce n'est pas un taux de fréquentation énorme.

Monsieur Thierry PICHERY : C'est 3 à 5 personnes qui sont disponibles au moment où le bus vient.

Madame Sladjana MARTINEAU : En fait quand on met en place un projet, c'est qu'on a fait déjà une étude de savoir le nombre. Je ne sais pas, sur Saint-Martin-du-Tertre on a 10 000 habitants ?

Il ne me semble pas. Donc quand on met un projet en place, déjà, c'est d'étudier le taux de fréquentation. Et s'il y a déjà un service équivalent, avec le bus, c'est déjà d'étudier ce projet-là, pour savoir le nombre de personnes qui ont l'utilité de se rendre au bus.

Monsieur Thierry PICHÉRY : Je pense que, transposer les statistiques de fréquentation du minibus qui est là que de temps en temps sur certaines plages horaires, à un service qui serait là en permanence sur Saint-Martin, fixe, je pense que c'est un peu ambitieux.

Madame Sladjana MARTINEAU : Si vous voulez qu'on transpose quelque chose avec des plages horaires, va peut-être falloir commencer par rouvrir la Mairie sur des plages horaires plus élargies pour permettre aux Saint-Martinois de pouvoir y venir, parce qu'à l'heure actuelle, c'est un gros souci pour les gens qui travaillent.

Monsieur Pier Carlo BUSINELLI : Pourtant on est ouvert 3 heures de plus qu'avant.

Madame Sladjana MARTINEAU : Mettre en place un service sur des horaires où les gens ne peuvent pas s'y rendre...

Monsieur Thierry PICHÉRY : Alors comme l'a dit Monsieur BUSINELLI, la Mairie ouvre 3 heures de plus que par rapport à avant.

Intervention de Madame PILLOUX sans micro

Madame Sladjana MARTINEAU : Là on parle des horaires de fréquentation pour les personnes qui travaillent. Vous savez pertinemment que votre calcul est faux, dans la mesure où les gens qui travaillent ne peuvent pas se déplacer à 14 heures ni à 15 heures.

Monsieur Yves GAXIEU : Madame MARTINEAU, moi je vais vous demander un truc, le samedi, nous on est en Mairie, la dernière fois les deux personnes qui sont en Mairie, il y avait deux personnes qui étaient là, qui sont venues le samedi matin. Donc vous voyez, on fait même le samedi matin, les gens, ils ne viennent pas. Le soir, des fois, les gens ils n'ont personne. Ce n'est pas un truc permanent. Il n'y a pas foule qui attend devant de la porte pour aller à la Mairie. Je vous dis, la dernière fois, il n'y avait que deux personnes.

Madame Sladjana MARTINEAU : Attendez, il y a une Agence postale.

Monsieur Yves GAXIEU : Oui, il y a une Agence postale et l'accueil de la Mairie.

Madame Sladjana MARTINEAU : Les gens ont besoin de venir chercher...

Monsieur Yves GAXIEU : Et bien, deux personnes de 9 heures à midi.

Madame Sladjana MARTINEAU : Les gens ont besoin de venir, de récupérer...

Monsieur Yves GAXIEU : Laissez-moi parler Madame MARTINEAU. Deux personnes de 9 heures à midi. Donc pourquoi qu'on va rouvrir 12 heures par jour ?

Madame Sladjana MARTINEAU : Les gens qui travaillent, Monsieur, parce que la population nous le demande, parce qu'il faut écouter les Saint-Martinois.

Monsieur Yves GAXIEU : demande de quoi ? Il n'y a pas de demande.

Monsieur Donatien VINCENT : Excusez-moi, excusez-moi... On part sur un autre sujet, on dérive. Qu'on finisse d'abord sur ce qu'on est, après il y a les questions diverses, on verra, si vous n'êtes pas d'accord on relancera, mais déjà qu'on finisse ce point-là, et après on verra l'autre point.

Madame Sladjana MARTINEAU : C'était uniquement par rapport aux plages horaires et un service c'est lié, excusez-moi, c'est lié, parce que, si vous prévoyez un projet sur des plages horaires sur lesquelles, les gens ne peuvent pas se déplacer...

Madame Karine SAINTIPOLY : Comme le bus...

Plusieurs interventions simultanées

Madame Françoise TRICAUD : Il y a quelques années, le jeudi, jour de marché, on était ouvert jusqu'à 19 heures 30, et il n'y avait personne.

Madame Sladjana MARTINEAU : Il y a quand même des gens qui ont la nécessité de pouvoir venir récupérer leur courrier, leur recommandé, à des horaires où ils ne peuvent pas car c'est fermé. D'ailleurs, il faudrait commencer par les étiquettes, parce que les étiquettes qui sont collées sur les courriers du facteur, les horaires sont toujours les anciens horaires.

Monsieur Thierry PICHERY : Ça sera noté et transmis à la Poste. Je vous propose de passer au vote peut-être. Une dernière intervention, la toute dernière.

Monsieur Jacques FERON : Juste une petite remarque, c'est que nous aussi on a eu 6 ans d'expérience à diriger la commune, et être présent en ce qui me concerne, plusieurs heures par jour donc j'ai trouvé que c'était un avantage que la mairie soit ouverte toujours aux mêmes heures, et fermée aux mêmes heures, tous les jours. Effectivement il y a des fois, on était un peu déçu, une fois pendant une année, on avait fait l'expérience qu'elle soit ouverte jusqu'à 19 heures 30, nous aussi. Et là, il n'y avait personne. Personne de 17 heures 30 à 19 heures 30. Personne, c'était une catastrophe. C'est pour ça qu'on a changé notre fusil d'épaule. Mais en gardant les mêmes horaires, tous les jours, matin et après-midi. Bon. Là, c'est un peu perturbant, on sait que c'est fermé le mardi après-midi et le jeudi matin. Il faut déjà réfléchir ou regarder ses notes, savoir « ah oui c'est fermé », et vous n'êtes pas aux mêmes heures de fermeture certains jours. C'est perturbant. Ça c'est normal, avec l'expérience que j'ai quand-même Monsieur GAXIEU.

Monsieur Yves GAXIEU : Ouais, vous dites ce que vous voulez mais on ne va pas rester 3 heures sur un truc...

Monsieur Jacques FERON : On est là quand-même pour échanger, si c'est pour améliorer les choses.

Monsieur Yves GAXIEU : Non, non, vous n'échangez rien du tout si toujours pareil.

Monsieur Thierry PICHERY : Monsieur FERON, merci pour votre contribution.

Monsieur Jacques FERON : Vous êtes assez véhément, ayez comme Monsieur BUSINELLI, prenez de la graine à Monsieur BUSINELLI.

Monsieur Yves GAXIEU : Si vous voulez, on va faire une audit de la semaine et on vous dira combien de personnes il y a.

Monsieur Jacques FERON : Monsieur BUSINELLI est beaucoup plus sage aujourd'hui, et je n'hésite pas à l'appeler, même sur des sujets sensibles, je n'hésite pas à l'appeler.

Monsieur Thierry PICHERY : Monsieur FERON, je vous remercie pour votre contribution.

6. Questions diverses

Madame Sladjana MARTINEAU : J'ai une question à vous poser concernant les vœux du Maire qui se sont déroulés au château de Saint-Martin-du-Tertre, je ne sais plus si on dit de Saint-Martin-du-Tertre ou château de Franconville.

Monsieur Thierry PICHERY : C'est le château de Saint-Martin-du-Tertre

Madame Sladjana MARTINEAU : Sur l'invitation il m'a semblé voir « château de Saint-Martin-du-Tertre »

Monsieur Thierry PICHERY : À la demande des propriétaires, c'est Saint-Martin-du-Tertre.

Madame Sladjana MARTINEAU : Je vous remercie pour la précision. Est-ce que vous pouvez m'indiquer le coût de la prestation de service pour faire les vœux du Maire au château ?

Monsieur Pier Carlo BUSINELLI : J'attendais ça.

Rires

Madame Cindy BURY : On a dépassé le budget.

Monsieur Pier Carlo BUSINELLI : Je l'ai appris par cœur. J'attendais cette réponse, cette question, avec impatience.

Monsieur Thierry PICHERY : Merci de l'avoir posée. On aurait été déçu sinon.

Rires

Madame Sladjana MARTINEAU : En tout cas, les Saint-Martinois ont été déçus de ne pas être conviés.

Monsieur Pier Carlo BUSINELLI : Non, mais ça, ... Alors la boulangerie 799.50 €, plus 16 bouteilles de champagne à 12.50 €.

Monsieur Thierry PICHERY : La nappe, la nappe. La nappe en papier.

Rires

Monsieur Pier Carlo BUSINELLI : Plus les bouteilles d'eau, je ne sais pas, admettons 1.50 € la bouteille.

Monsieur Thierry PICHERY : Cristalline.

Monsieur Pier Carlo BUSINELLI : Plus 6 packs, comment dire, de jus de fruits. Voilà, c'est exactement le prix. C'est-à-dire, qu'on n'est même pas arrivé à 1 000 €. Voilà, pas 1 000 €. Même si l'on a fait ça au château, à la demande du propriétaire, qui nous avait proposé éventuellement d'y aller sur place gratuitement, d'accord, pour que, lui, il puisse avoir une publicité vis-à-vis des autres maires, c'était ça l'objectif. Voilà, ça a coûté moins de 1 000 €. Et si vous voulez, je peux vous donner toutes les factures. Je les ai en Mairie, mais pas chez moi. En Mairie. Pas chez moi. En Mairie, vous venez, voilà.

Madame Sladjana MARTINEAU : Dans ce cas-là, pourquoi les Saint-Martinois n'ont pas été, il n'y a pas eu de communication sur cet événement, n'ont pas été convié.

Monsieur Pier Carlo BUSINELLI : Mais vous l'avez faite la publicité. Vous l'avez faite la publicité, je suis désolé, vous avez fait la publicité. Madame MARTINEAU, j'attendais impatiemment cette question. Je pensais, ...

Madame Sladjana MARTINEAU : ... Une absence de communication sur un événement qui appartient ...

Monsieur Pier Carlo BUSINELLI : Vous avez...

Madame Sladjana MARTINEAU : ... à la communauté.

Monsieur Pier Carlo BUSINELLI : Vous avez réussi à faire une chose extraordinaire, vous avez fait sur facebook, il y avait une question posée : « Y'a-t-il des vœux du Maire à Saint-Martin ? », vous avez répondu, et vous avez dit : « les Saint-Martinois ne sont pas invités », et alors, extraordinairement, vous avez mis l'invitation. Alors, moi, je vais vous dire quelque chose. Vous allez le prendre comme vous voulez. Je n'en ai rien à faire. La liste de l'Union des Républicains Démocratiques a été dans l'opposition pendant 6 ans. La liste de l'Union des Républicains Démocratiques a un respect et un véritable respect du Maire. Le Maire, quand on est Conseiller, le Maire, c'est quand-même le Maire, que ça soit de votre avis ou pas de votre avis. J'ai toujours, toujours, avec mon équipe, assisté aux vœux du Maire. Toujours. Jamais je n'ai manqué un vœu du Maire. Monsieur FERON m'a même des fois mis quelques bonnes piques. Que j'ai accepté. Mais, j'étais toujours présent.

Madame Sladjana MARTINEAU : Mais là en fait, ce n'est pas ce que je vous ai demandé.

Monsieur Pier Carlo BUSINELLI : Nen, nen, nen, mais si, si, si, mais moi j'étais toujours présent.

Échanges de paroles coupées entre Monsieur BUSINELLI et Madame MARTINEAU

Monsieur Pier Carlo BUSINELLI : Monsieur FERON a dit que je n'étais pas virulent, mais là je vais l'être.

Madame Sladjana MARTINEAU : Même dans le bulletin municipal, qui normalement réunit l'ensemble des dates et des événements sur la commune, il n'y a pas eu l'évènement « vœux du maire ». Donc pourquoi vous ne communiquez pas sur cet événement avec la population ?

Monsieur Thierry PICHERY : Madame MARTINEAU, est-ce que vous avez déjà organisé des événements ?

Madame Sladjana MARTINEAU : Ce n'est pas la question.

Monsieur Thierry PICHERY : Non, mais je vous demande.

Madame Sladjana MARTINEAU : Pourquoi vous me demandez si moi je ...

Monsieur Thierry PICHERY : Est-ce que vous avez des notions sur ce qu'est la sécurité ? Quand vous mettez, invitez des personnes dans un lieu fermé.

Madame Sladjana MARTINEAU : Mais en fait..., vous savez Monsieur le Maire ...

Monsieur Thierry PICHÉRY : Qu'est-ce qui se serait passé si on avait invité tous les saint-Martinois...

Madame Sladjana MARTINEAU : C'est la même sécurité qui est employée que quand vous faites les élections, quand il y a des élections qui sont organisées.

Monsieur Thierry PICHÉRY : Bah les gens attendent dehors.

Madame Myriam BOISARD : Ce n'est pas le même évènement.

Madame Sladjana MARTINEAU : D'accord, ce n'est pas le même évènement.

Monsieur Thierry PICHÉRY : Vous auriez voulu qu'on fasse attendre les gens dehors ?

Madame Sladjana MARTINEAU : Après 2 ans de covid et 2 restrictions de réjouissance, vous ne communiquez pas aux Saint-Martinois pour les vœux du Maire ? Vous ne conviez pas vos électeurs ? Vous ne conviez pas votre population ? Pour leur donner, ne serait-ce que les grandes lignes. Et dire, voilà, nous allons faire tel ou tel projet, tel projet qui a été effectué, non, vous ne communiquez pas.

Monsieur Thierry PICHÉRY : Madame MARTINEAU, la capacité d'accueil d'une salle ou d'un bâtiment est limitée.

Madame Sladjana MARTINEAU : Il est grand le château, il est grand. Dans ces cas-là, s'il n'y a pas la capacité, la salle Martinoise...

Monsieur Thierry PICHÉRY : C'est équivalent. C'est équivalent. Donc j'imagine que si on avait invité tout le monde, on risquait d'obliger des gens, les derniers arrivés, à rester dehors.

Madame Françoise TRICAUD : Et de tripler le montant de la facture.

Monsieur Pier Carlo BUSINELLI : Ça, ce n'est pas grave.

Madame Sladjana MARTINEAU : Vous faites des économies sur le champagne et les petits fours mais par contre vous ne conviez pas les saint-Martinois. C'est quand-même...

Madame Karine SAINTIPOLY : C'est votre interprétation...

Plusieurs interventions simultanées.

Madame Sladjana MARTINEAU : Vous n'avez pas communiqué sur cet évènement. Point.

Madame Karine SAINTIPOLY : Les élus étaient invités.

Monsieur Pier Carlo BUSINELLI : Exactement. Moi, c'est ça que je reproche. Alors je vais vous expliquer, quand on est élu, moi personnellement, et Jacques, je pense que t'es complètement de mon avis, on a des devoirs. On a quand même quelques devoirs. Le respect, le respect, le respect, le respect de l'autorité que l'on soit d'accord ou pas d'accord. Moi, ce que je faisais, et je le dis ouvertement et ça va être enregistré, je venais écouter les vœux du Maire, et je repartais chez moi. Mais j'étais présent ! J'étais toujours présent ! Et je trouve quand même honteux, je vous le dis carrément, honteux qu'il n'y ait eu aucune personne de l'opposition. Vous avez eu votre carton d'invitation, la seule chose que vous en avez fait, c'est pour en faire une polémique. Alors que quand même, moi, j'estime, et pourtant avec Jacques, on n'avait, on a quand-même des divergences, mais par respect, par respect, non, non, non, on n'a pas que des divergences, ne croyez pas ça, s'il est honnête, il sait qu'on n'a pas que des divergences, mais j'ai toujours respecté les vœux du maire et j'ai toujours été présent. Comme j'ai toujours été présent, sauf quand j'ai eu un problème pour l'absence du 11 Novembre et au 8 Mai. Toujours. C'est un respect, c'est un respect et un devoir de Conseiller Municipal.

Madame Sladjana MARTINEAU : Le fait que ce soit honteux, posez-vous déjà la question si les personnes ont pu se présenter.

Monsieur Thierry PICHÉRY : Monsieur FERON. Monsieur FERON a demandé la parole.

Monsieur Jacques FERON : Oui. Alors, moi j'avais des raisons personnelles de m'abstenir à ces vœux, une qui est majeure, c'est peut-être pas la peine de rappeler où nous sommes aujourd'hui, je pense que très prochainement, on sera invité à se rendre au Tribunal, comme vous le savez. Deuxièmement, au château de Franconville, en cette période, dans un lieu russophobe, et Dieu sait si je connais bien les russes pour avoir déjeuné plusieurs fois avec eux, etcétera. Et ils n'y sont pour rien.

Mais j'ai eu des retours, et ça fait vraiment mauvais effet sur certains qui m'ont rapporté ça, que les « Russes » ont été mis à l'honneur. C'est vrai que ça pourrait sembler ça naturel, ils ouvrent leur porte pour montrer un peu les travaux qu'ils ont fait, et c'est en quelque sorte une publicité vers toutes les communes environnantes etcétera. Bon. Donc je trouve que c'est un geste fort d'amitiés, don, ok, mais en ce moment il y a la guerre en Ukraine. Et je vais vous dire, c'est ça qui me choque, d'avoir fait ça en lieu russophobe. Voilà. En solidarité avec un peuple martyre, martyre aujourd'hui, où il y a 150 000 morts d'un côté comme de l'autre. Et si, je rajoute une chose, si c'est nous qui avons fait ça au château, je ne doute pas une seconde que vous nous auriez fait la même remarque.

Madame Karine SAINTIPOLY : Oui, il y a des choses quand même qu'on ne peut pas laisser dire. D'abord, les propriétaires du château sont des Saint-Martinois. Premièrement, moi, je n'ai pas l'habitude de juger les gens a priori sur leur carte nationale d'identité, et/ou leurs origines. Je suis en contact actuellement avec des personnes russes, en Russie, qui combattent contre la guerre. Rien ne me dit aujourd'hui, je n'ai vu, entendu aucun mot, aucune manifestation de la part des propriétaires du château, aucune expression même sur le conflit qui se passe entre la Russie et l'Ukraine. Donc ça on ne peut pas leur faire un procès d'intention a priori. Moi je trouve ça aberrant, la première chose. Et la deuxième chose, c'est qu'on ne peut pas nous reprocher d'avoir une quelconque complaisance avec Vladimir POUTINE et la guerre en Ukraine, compte-tenu que nous avons ici fait un vœu du Conseil Municipal au moment du déclenchement de la guerre, et qu'à l'initiative de plusieurs conseillers municipaux, nous avons dès le début du conflit, organisé une collecte vêtements, d'alimentaire, etcétera, qui est partie en Ukraine avant même un mois de conflit. Donc je trouve que votre intervention, je suis désolée, jette un trouble qui n'a pas lieu d'être, donc je tenais à rectifier. Deuxièmement, sur qui est invité, qui n'est pas invité. Dans un lieu clos, il y a une limite, ça n'a rien à voir avec des élections, où on fait sur 12 heures venir tous les gens qui sont électeurs. Je ne vois pas où est le rapport ni où est la comparaison possible, premièrement. Donc, le choix a été fait me semble-t-il d'inviter l'ensemble des Présidents d'Associations, les Directeurs d'écoles, l'Inspectrice de l'Éducation Nationale, enfin bon, les Maires... À la rigueur, moi ce qui m'intéresse ce sont les Saint-Martinois, où ceux qui y travaillent, donc dans la mesure où on ne peut pas inviter tout le monde, le choix était fait d'inviter toutes les personnes représentatives d'un grand nombre de Saint-Martinois et notamment les représentants d'associations. Bon, je sais bien qu'en étant dans l'opposition, il faut toujours trouver des polémiques, mais moi je trouve que celle-ci est fort mal venue et en tout cas, fort mal argumentée.

Monsieur Thierry PICHÉRY : Et les gens n'avaient pas besoin de leur carton d'invitation pour rentrer. On laissait rentrer tout le monde.

Monsieur Pier Carlo BUSINELLI : D'ailleurs, il y a des gens qui sont venus qui n'avaient pas été invités.

Madame Sladjana MARTINEAU : J'ai laissé ma place à un Saint-Martinois.

Monsieur Thierry PICHÉRY : C'est gentil.

Monsieur Jacques FERON : Juste un petit complément. J'invite Madame SAINTIPOLY a réécouté ce que j'ai dit, je ne mets pas l'index sur les propriétaires que je connais très bien. Je connais leurs mentalités, ils n'y sont pour rien pour la guerre en Ukraine. Ils sont sans doute contre d'ailleurs, comme vous l'avez signalé pour un bon nombre de la population russe, qui est muselée, aucun droit d'expression libre, etcétera. Mais ce n'était peut-être pas l'année de le faire. Peut-être l'année prochaine si tout va mieux, ça aurait été avec plaisir de découvrir ce château mais je pense que c'était mal venu ... Je partage ceux qui m'ont fait savoir leur indignation. C'est pour ça. Mais je connais très bien les russes.

Plusieurs interventions simultanées

Monsieur Thierry PICHERY : Ce que je peux vous dire, c'est que j'adhère complètement aux propos de Madame SAINTIPOLY, et je pense que l'ensemble de l'équipe partage les mêmes pensées.

Madame Sladjana MARTINEAU : Il n'en est pas moins que les Saint-Martinois n'ont pas été conviés.

Monsieur Bruno BARBOU : Vous n'êtes même pas venue.

Madame Sladjana MARTINEAU : je vous ai expliqué que j'avais laissé ma place à un Saint-Martinois.

Plusieurs interventions simultanées

Madame Sladjana MARTINEAU : ... Cependant, il y a un défaut quand même, c'est que vous n'avez pas communiqué sur un événement important pour les Saint-Martinois.

Monsieur Pier Carlo BUSINELLI : Alors tu vois Jacques, je vais te dire un truc. Tu sais un jour quand j'ai rencontré des gens, de tes amis, qui après ne sont plus tout à fait tes amis.

Madame Nathalie BENYAHIA : Il ne t'écoute pas.

Monsieur Pier Carlo BUSINELLI : Non, mais c'est juste pour rire. Moi, un jour on m'a dit comme ça, que le territoire de Saint-Martin était une province de l'Union Soviétique. Et je pense que là, aujourd'hui, vous en êtes au même niveau. Vous en êtes au même niveau. Quand tu penses quand-même que là, le château, si, si, si, au même niveau vous en êtes que cette personne qui m'avait dit ça.

Monsieur Jacques FERON : Pier Carlo, Pier Carlo.

Monsieur Pier Carlo BUSINELLI : Si, si, si. Aujourd'hui le château, les châtelains, ils essaient de faire des événements et quand tu dis comme ça que c'est un lieu russophone...

Monsieur Jacques FERON : Oui c'est russophone. Bah ça appartient aux Russes donc c'est russophone.

Monsieur Pier Carlo BUSINELLI : Non, ça n'appartient plus aux Russes. Pourquoi tu dis ça ? Tu ne sais même pas à qui ça appartient. Et puis Philippe ! Philippe c'est un Chti.

Plusieurs échanges

Monsieur Jacques FERON : Je le connais Philippe. Bien sûr, c'est le compagnon d'Elena. Je le connais très bien.

Monsieur Thierry PICHERY : Il est propriétaire aussi.

Monsieur Jacques FERON : Oui, bon, d'accord. Enfin, je trouve que ce n'était pas l'année pour faire ça. Maintenant tu remontes, toi qui dis maintenant, allez, il ne faut plus regarder en arrière, faut regarder l'avenir, et tu remontes il y a 60 ans. Ce n'est pas moi à l'époque où j'avais 15 ans, hein, où j'avais 15 ans qui disais ça. Allons ce n'est pas moi.

Monsieur Thierry PICHERY : Je vous propose d'arrêter sur les vœux. Est-ce qu'il y a d'autres points divers ? Faute de points divers, je propose de clore la séance.

Séance levée à 21h09

La secrétaire de séance,
Françoise TRICAUD



Le Maire,
Thierry PICHERY



